

# « Mes vrais potes, ils sont dehors »

## L'adolescence en prison

### Mots-clés

- Adolescents
- Prison
- Délinquance
- Parcours de jeunes

**Yâëlle Amsellem-Mainguy\*** Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).  
**Benoît Coquard\*\*** Respectivement : \*chargée d'études et de recherche – chercheure associée au Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis, UMR 8070) ; \*\*chargé d'études et de recherche associé – docteur en sociologie au Gresco, université de Poitiers ;  
**Arthur Vuattoux\*\*\*** \*\*\*chargé d'études et de recherche associé – membre de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris, UMR 8156).

La délinquance juvénile, son augmentation supposée, sa violence réputée croissante et son rajeunissement présumé se sont imposés, depuis le début des années 1990, comme des thèmes centraux dans le débat public et dans l'agenda politique de la plupart des autres pays européens. Dans ce contexte, le dispositif carcéral français s'est étendu au début des années 2000. Pour les mineurs âgés de 13 ans à 18 ans, en plus des « traditionnels » quartiers mineurs – ailes réservées aux mineurs dans des prisons pour majeurs –, ont été créés des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), avec la loi Perben I en 2002 et dont les premiers établissements ont ouvert en 2007-2008. À ce jour, six EPM sont dénombrés en France. Plus globalement, au 1<sup>er</sup> avril 2017, 70 230 personnes étaient incarcérées (dont 2 379 femmes), parmi elles, 858 sont des jeunes âgés de 13 ans à 18 ans (avec une surreprésentation des 16-17 ans). Les mineurs représentent donc 1,2 % des personnes incarcérées : 284 mineurs sont détenus dans des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et 565 dans des maisons d'arrêt (pourvues le plus souvent de quartiers spécifiques pour les mineurs)<sup>(1)</sup>. Si les données disponibles ne permettent pas de connaître exactement le nombre de filles détenues, elles représentent néanmoins environ 7 % des peines de privation de liberté enregistrées au Casier judiciaire national<sup>(2)</sup>, et, comme pour les majeurs, une part encore moindre (de l'ordre de 3 %) des personnes effectivement incarcérées.

Ce contexte a ainsi incité à s'interroger sur les parcours de vie des adolescents incarcérés afin de voir ce qu'ils permettent de dire de l'adolescence et, plus largement, de la construction des âges de la vie. Plus encore, comment les questions d'autonomie (dans la gestion des relations amicales, des normes vestimentaires ou encore de l'emploi

du temps) et de la dépendance (c'est-à-dire le maintien d'une dépendance matérielle à l'égard des parents ou des institutions) se posent-elles lorsque ces jeunes sont enfermés [Galland, 2010 ; Singly (de), 2006] ? Par exemple, on sait que la gestion de l'emploi du temps personnel, les choix en matière d'occupation du temps libre, sont autant de marqueurs de l'adolescence pour la grande majorité des jeunes, sauf qu'ils ne se posent pas en ces termes en prison : les mineurs incarcérés ne peuvent choisir ni les heures de repas ni de regarder jusqu'au bout le film en seconde partie de soirée<sup>(3)</sup>, ils ne peuvent pas non plus choisir de sortir « voir des copains », ou encore de communiquer parfois plusieurs heures chaque jour sur les réseaux sociaux comme le font les autres jeunes du même âge. Leurs journées sont marquées par un déroulement réglé et répétitif qui ne laisse que peu de place à l'improvisation individuelle, d'autant que les moyens de cette improvisation sont limités : équipés d'une télévision (dont ils peuvent être privés en guise de punition), disposant d'une bibliothèque dans laquelle ils peuvent emprunter des ouvrages (dont les créneaux sont strictement définis), ils sont également munis de feuilles blanches et de stylos. En revanche, les téléphones portables, tout comme les consoles de jeux vidéo, sont strictement interdits (bien que les téléphones portables circulent tout de même en détention). Travailler sur l'expérience carcérale des jeunes, garçons et filles, à partir de la question de l'adolescence, c'est ainsi se demander, plus largement, ce que les jeunes incarcérés ont à la fois de commun et de différent avec les autres jeunes de leur âge et comment ils se situent eux-mêmes par rapport aux autres jeunes. Les critères d'âges sont-ils pertinents pour faire « pairs » et construire une appartenance générationnelle ?

(1) Ces données sont extraites des statistiques mensuelles des personnes écrouées et détenues, Direction de l'administration pénitentiaire, Bureau des études (SDME-Me5), situation au 1<sup>er</sup> avril 2017.

(2) Ministère de la Justice, *Les condamnations 2011, 2013* [données du Casier judiciaire national].

(3) En prison, avec quelques variations d'un établissement à l'autre, la télévision est coupée aux mineurs en fin de soirée, le plus souvent aux alentours de minuit.

Cette enquête vise à compléter les travaux existants sur l'intervention judiciaire à l'égard des mineur-e-s, filles comme garçons, travaux qui se sont moins intéressés aux trajectoires et visions du monde de ces jeunes qu'à des thématiques plus administratives et juridiques, de logiques de traitement carcéral et de prise en charge des jeunes, et d'analyse des institutions de placement<sup>(4)</sup>. La question de l'entrée dans l'âge adulte a largement été travaillée en sociologie par la mise en exergue des modalités différentes qu'elle prend selon l'origine sociale ou encore le sexe mais également le territoire. Les études n'insistent pas toutes sur cette question, mais elles soulignent en creux l'hétérogénéité des parcours de vie à l'adolescence. En effet, si la construction sociale des âges passe par une succession linéaire de classes d'âges artificielles (Van de Velde, 2015),

elle ne tient guère compte des bifurcations (Bessin *et al.*, 2010) que connaissent pourtant les individus. Partant du constat que les jeunes rencontrés au cours de l'enquête déclarent ne pas être des « *jeunes comme les autres* » en raison de leurs parcours de vie, l'analyse a donc porté sur les thématiques qu'ils abordaient pour parler de leur vie quotidienne et aussi se situer dans le monde social. De cette manière, l'école et le rapport à la scolarité, l'apparence corporelle et vestimentaire, le groupe de pairs et, enfin, les relations affectives, amoureuses et sexuelles sont les principaux axes abordés par les jeunes détenus pour se situer à la fois par rapport à leur génération et plus globalement dans la société dans laquelle ils vivent. En retour, l'analyse des récits des jeunes permet d'examiner, par une approche compréhensive, en quoi ils formeraient – ou non – une frange spécifique de la jeunesse.

## Encadré 1

L'analyse repose sur une enquête qualitative menée en 2016-2017<sup>(\*)</sup> dans cinq prisons de France métropolitaine (deux établissements pénitentiaires pour mineur-e-s (EPM) – dont un mixte – et trois maisons d'arrêt avec des quartiers mineurs (QM) – dont un au sein d'une maison d'arrêt de femmes). Des observations et des entretiens individuels ont été menés auprès de soixante-douze jeunes incarcérés âgés de 14 ans à 18 ans (dont douze filles). Par ailleurs, des entretiens ont également été menés avec soixante professionnels présents au quotidien avec les jeunes (dix-neuf surveillants, vingt-six éducateurs, huit enseignants, six membres du corps médical) en faisant varier leur ancienneté, leurs parcours professionnels, leur âge et leur sexe (au sens civil du terme). Le choix a été d'inclure l'ensemble des adultes qui interfèrent avec les jeunes détenus au quotidien (et auxquels ils font référence en entretien), aussi bien dans une mission judiciaire, éducative que de surveillance. L'enquête aura révélé qu'en ce domaine, le travail des uns et des autres est bien plus diversifié que ne le laissent entendre les mandats professionnels (par exemple, les surveillants peuvent avoir un rôle éducatif auprès des détenus).

Dans ces prisons, les jeunes sont incarcérés pour des peines plus ou moins longues (de quelques jours à plusieurs années), la durée moyenne des détentions de mineurs en France étant d'un peu moins de trois mois.

L'objet de cette recherche étant la vie affective et sexuelle des mineurs incarcérés, lors des entretiens (semi-directifs) ont à la fois été évoqués la sexualité des jeunes et son contexte, les enjeux de protection et de contraception, mais plus largement leur vie affective, amicale et sexuelle, ainsi que les représentations et les stéréotypes sexués des filles et des garçons mais aussi des professionnels.

Sans prétendre à la représentativité des jeunes rencontrés, leur profil est très divers : ils possèdent des niveaux scolaires variés [une minorité (neuf sur soixante-douze) d'entre eux a arrêté l'école en classe de sixième (au collège), voire à l'école primaire, quand d'autres (trente-neuf sur soixante-douze) ont poursuivi leur scolarité jusqu'à mi-parcours au collège et plus rarement jusqu'au baccalauréat], et sont issus majoritairement de milieux populaires. Ils habitaient, pour partie, chez leurs parents ou des membres de leur famille avant leur détention. La plupart du temps, leurs parents disposent de faibles ressources économiques. L'expérience de l'incarcération de ces jeunes est variable : si seize garçons et trois filles sont interrogés au cours de leur première incarcération, d'autres en sont à leur cinquième expérience ; près de la moitié d'entre eux avait déjà connu des modes de prise en charge judiciaire.

Cet article présentera les entretiens menés auprès des jeunes, et si les garçons constituent l'essentiel de la population interrogée et incarcérée, les filles ne sont pas absentes bien que moins nombreuses (à l'image de leur minorité numérique dans la population carcérale en général). Tous les entretiens cités ont été enregistrés après acceptation des jeunes et ont été anonymisés. Les entretiens se sont déroulés dans le cadre d'une participation volontaire des jeunes et ne leur ont apporté aucune gratification en termes de mesure pénale (pas de réduction de peine ou de mesure compensatoire, d'activité supplémentaire ou autre).

(\*) Cette enquête a été réalisée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, avec le soutien de la direction générale de la santé, et en lien avec la direction de l'administration pénitentiaire et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

(4) Parmi ces travaux récents, on peut se référer à ceux de Nicolas Sallée (2016), Laurent Solini (2012), Guillaume Teillet (2016), Élise Lemercier *et al.* (2016), Arthur Vuattoux (2014), au rapport dirigé par Gilles Chantraine (2011), mais aussi à l'enquête Elap (Fréchon et Marquet, 2016) ou encore à ceux de Pierrine Robin (2013).

S'intéresser aux jeunes détenus rappelle que l'adolescence, tout comme la jeunesse, est loin d'être homogène (Bourdieu, 1980 a). Sans opposer deux adolescences ou deux jeunesses (Chamboredon, 1966), cet article cherchera à montrer les écarts et les points communs entre ces jeunes incarcérés et les autres jeunes du même âge, en dépit du fait qu'on les considère bien souvent comme « *sans avenir* » pour reprendre l'expression de Michel Pialoux (1979). En effet, bien qu'ils se distinguent eux-mêmes de leurs « semblables », ils parlent « des jeunes » sans s'inclure dans la catégorie. Ils partagent nombre de pratiques et de représentations y compris en prison, et ce bien qu'une partie de leurs faits et gestes soient « empêchés » et surcontrôlés. L'analyse amène à questionner le fait que ces jeunes ne se reconnaissent pas dans l'adolescence, terme sans doute associé, chez eux, aux jeunes les plus favorisés, et ils s'en démarquent objectivement tant ils n'ont pas accès aux « avantages » de cet âge de la vie (en raison à la fois de leur précarité sociale mais aussi de leur situation de « détenu-e »).

## Des adolescents marqués par leur distance à l'école *La place de l'école dans le parcours des jeunes détenus*

En France, la très grande majorité des adolescents fréquente quotidiennement l'école et pendant de longues années, ce qui en fait un foyer de l'adolescence, où les statuts d'« élèves », de « jeunes » ou d'« adolescents » en viennent à se fondre, du moins jusqu'à la fin de la scolarisation obligatoire, à l'âge de 16 ans. C'est par exemple massivement par l'école que se forment les relations amicales et que se construisent les premières relations amoureuses, mais aussi que s'éprouve le rapport des jeunes aux institutions et à ses prescriptions (éducation sexuelle, apprentissages « civiques », etc.) (Amsellem-Mainguy et Timoteo, 2012). Néanmoins, le fait d'être scolarisé n'est pas une condition exclusive (Barrère, 2011) et il n'est pas possible de faire l'impasse sur celles et ceux qui quittent le système scolaire prématurément. Parmi les jeunes rencontrés dans le cadre de la recherche, vingt-huit sur soixante-douze ont « décroché » avant la fin de la classe de cinquième au collège. Il convient dès lors de se demander ce que la fréquente distance de ces jeunes à l'institution scolaire (par la déscolarisation ou par des absences régulières en classe) implique quant à leur construction adolescente. Sont-ils, par cette caractéristique, privés d'une partie des attributs constitutifs de l'adolescence ? Leur faible scolarisation suffit-elle à les rendre « différents » des autres adolescents ?

Farid, 16 ans, fils d'un père chauffeur de bus et d'une mère sans emploi, fait partie de ces jeunes en difficulté avec l'école. Son parcours révèle à la fois un intérêt pour l'école (en l'occurrence pour sa scolarisation en lycée professionnel) et une lassitude grandissante qu'il met sur le compte des écarts entre son orientation scolaire et son âge (trop jeune), qui l'empêche de manipuler les machines en atelier.

- Et toi, du coup, ça se passait comment quand t'étais à l'école à l'extérieur ? En lycée pro, ça allait à peu près ou... ?
- Non, j'étais... beaucoup d'absentéisme.
- T'y allais pas trop ?
- Non.
- Pourquoi ? ... Parce que ça te saoulait ?
- Ouais, parce que j'avais moins de 16 ans. Ou moins de 15, je sais plus. Et pour toucher les machines, il fallait avoir...
- Ah... ouais, du coup, tu pouvais pas le faire.
- Non. Donc, quand j'allais en atelier, je pouvais jamais rien faire... Donc il y avait quatre ateliers par jour, ça y est, ... je pouvais rien faire. J'allais en cours le matin, après je parlais.
- Et le collègue t'y allais du coup ?
- Ouais.
- C'était bien ?
- J'étais souvent exclu.
- De plusieurs collègues du coup ?
- Deux.
- Mais t'aimais quand même un peu y aller ou ça te saoulait ?
- Ouais, j'aimais bien.

(Farid, 16 ans,  
détenu depuis sept mois, seconde incarcération).

Le parcours scolaire des jeunes rencontrés, qu'il soit interrompu par la détention, ou qu'il l'ait déjà été avant la détention en raison d'un décrochage (Douat, 2011), ne semble pas les différencier spécifiquement des jeunes du même âge sur le plan relationnel. En effet, même absents en classe, ils continuent souvent de fréquenter les abords des établissements, ont des amis « *qui vont encore en cours* ». Dans le même temps, et comme beaucoup d'adolescents avec l'avancée en âge, le système scolaire ne constitue plus l'unique référence pour le façonnage de leur réseau social, ni de leur rythme de vie. L'expérience de ces jeunes détenus met en lumière la centralité de la scolarité dans la construction de la période adolescente, dans la mesure où même les jeunes qui en sont écartés continuent de s'y référer (géographiquement, humainement,

socialement). Enzo, 17 ans, explique tout à la fois sa déscolarisation (« *personnellement, moi, j'étais un gars, genre que ce soit au collège ou au lycée, j'allais pas trop à l'école. Vraiment pas...* ») et se réfère constamment, durant l'entretien, au lycée qui constitue, pour lui, le meilleur lieu pour rencontrer des filles avec qui il veut sortir : « *Après, le plus où tu bloques des meufs [filles], tu rencontres des meufs et tout, c'est au collège ou au lycée, tu vois [...] c'est rare d'aborder une fille comme ça dans la rue. J'ai déjà essayé, tu vois. Mais t'abordes une fille dans la rue, elle va te regarder bizarrement, ça marche pas forcément* » (Enzo, 17 ans, incarcéré depuis un mois).

De même, de nombreux jeunes se situent en se comparant aux « autres jeunes », les « lycéens », les « étudiants ». Certains garçons expliquent comment ils cherchent à entrer dans des soirées étudiantes en adoptant les codes du monde étudiant, et démontrent d'ailleurs une très bonne maîtrise de ces codes. Lors d'une restitution, un jeune explique qu'il se fait passer, dans ces soirées, pour un étudiant en école de commerce car, dit-il, venir d'une école de commerce paraîtra plus « crédible » que des études à l'université. Il explique aussi changer de prénom pour l'occasion, passant d'un prénom arabe à un prénom espagnol, ayant bien conscience du stigmate associé à son prénom dans des cercles étudiants (majoritairement blancs et de classes intermédiaire ou supérieure).

L'école continue ainsi de structurer les représentations et participe à compartimenter les mondes sociaux dans lesquels évoluent les jeunes. Le décrochage scolaire prématuré par rapport au groupe de pairs participe à fragiliser le sentiment d'appartenance (Fréchon et Robette, 2013 ; Goyette et Fréchon, 2013) y compris générationnel. Pour ceux qui étaient en filière professionnelle (orientation la plus fréquente parmi les jeunes rencontrés), cette orientation s'est bien souvent faite contre leur gré, induisant une expérience de « relégation » dans un contexte de « domination scolaire » (Palheta, 2012). En effet, dans un contexte d'allongement de la scolarité, il n'en va évidemment pas de même pour les jeunes rencontrés en prison : car, même s'ils n'ont pas tous arrêté l'école, peu de jeunes de leur entourage poursuivent des études supérieures au-delà de deux ou trois ans après le baccalauréat (cela ne concerne qu'une minorité d'entre eux). C'est ce qu'explique Amaury, 17,5 ans (fils d'une mère intérimaire et d'un père technicien dans une centrale nucléaire) à propos de ses fréquentations amicales antérieures à son incarcération.

– Et tes potes sont des filles et des garçons ?

– *Les deux. J'ai mes potes de ma génération avec qui je suis tout le temps. En fait, j'ai toujours eu de l'avance sur les personnes de ma génération parce que j'ai toujours traîné avec des plus grands de 24-25 ans. Je suis toujours avec eux. Et je traîne aussi avec les mecs de ma génération, mais je suis plus avec les grands.*

– Et les amis de ta génération sont plutôt du collège ou de l'école ?

– *Depuis l'école primaire du quartier. C'est mes amis, ma famille. C'est les cinq sur qui je peux compter. Tous les jours, je les vois. Tous les matins, tous les après-midi et tous les soirs, je suis avec eux mais, en fait, eux, ils vont dans le collège et ils ne restent pas dans le quartier. Moi, je suis plus libre d'aller à droite ou à gauche et de monter sur Paris. Moi, je bouge partout. Je peux pas rester sur place. Je suis hyperactif. Je peux pas rester dans mon quartier toute la journée. C'est pas possible.*

(Amaury, 17,5 ans,

incarcéré depuis deux ans, seconde incarcération).

Comme le soulignait Olivier Galland, l'école est bien le lieu par excellence où se construit ce « nous » générationnel (2008), c'est aussi par l'école que s'opèrent les classements et l'expérience de l'échec (Dubet, 1991). En ce sens, les classements scolaires qui se révèlent être des classements sociaux euphémisés (Bourdieu, 1980 b). C'est donc par l'école que se creuse un écart au sein d'une même génération. Les jeunes interrogés en avaient d'ailleurs pleinement conscience, en se situant par rapport aux « lycéens », « étudiants », « ceux qui ont des sacs à dos », etc., dans une logique d'opposition entre « eux » et « nous » (Hoggart, 1971). À cela s'ajoutent les épreuves traversées, avec des prises en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou des mobilités fréquentes (déménagements consécutifs par exemple) qui fragilisent les ressources qu'ils peuvent mobiliser (Robin *et al.*, 2015). Ces jeunes ressentent fréquemment un sentiment de mise à l'écart par rapport aux autres jeunes, qui s'exprime par l'image du « cas social » (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2015) d'autant qu'ils sont, par ailleurs, destinataires de formes d'accompagnement social, à travers des mesures de milieu ouvert [sans qu'ils soient toujours en mesure de distinguer ASE ou protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)], surtout lorsque ces mesures remontent à leur enfance].

### ***L'école en prison est obligatoire jusqu'à 18 ans***

En prison, l'école est obligatoire pour tous les mineurs (jusqu'à l'âge de 18 ans, contre 16 ans dehors) à raison de quelques heures par jour dans des classes de quatre à

six jeunes (dans une seule des prisons enquêtées, les cours et autres activités se font en groupes mixtes). C'est ce qu'explique Djamel, 15 ans (fils d'un père handicapé et sans emploi, et d'une mère qui loue des appartements sur Airbnb). En prison, l'école lui permet de « rattraper » le temps sur les autres jeunes de sa génération desquels il se distingue de manière récurrente dans l'entretien, les appelant « *les autres* », « *les jeunes* » ou encore « *ceux qui vont à l'école* ». Il prépare un certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) tandis qu'il a arrêté l'école en classe de CM2 (fin de la scolarité à l'école élémentaire), ce qui, d'une certaine manière, lui permet d'aspirer à un avenir similaire à celui des autres jeunes de sa génération : avoir un restaurant, être son propre patron, avoir une situation « honorable » dans la société.

– Genre là, quand tu penses que tu vas ressortir, tu vas refaire des conneries ?

– *Moi, ma barrière rouge, elle est à 18 ans.*

– C'est-à-dire qu'à 18 ans t'arrêtes ?

– *À 18 ans, ça y est, tu... Non, mais, là je réfléchis quand même... Moi, je me dis pas "à 18 ans j'arrive, je suis paumé". Là je fais CAP..*

– Donc là t'es en train de préparer un CAP ?

– *Là, jeudi, je passe le CAP. J'ai arrêté en CM2 l'école Madame. C'est pas facile. Là, déjà, en quatre mois, j'ai passé de niveau CM2 à niveau troisième. Ce que les autres ils font en quatre ans, je l'ai fait en quatre mois. Et le CFG [certification de formation générale], à tous les entraînements, j'ai 17-18, donc peut-être j'aurai 15 à l'examen. On verra, je le passe, je l'ai, CAP en septembre, septembre, un an, un an j'ai 17 ans, 17 ans je fais ma dernière connerie, je me fais attraper, je me fais pas attraper, bonne chance pour moi, 18 ans je sors et je commence à travailler honnêtement.*

– Et tu veux faire un CAP de quoi ?

– *Cuisine.*

(Djamel, 15 ans,

incarcéré depuis six mois, troisième incarcération).

Si, comme pour Djamel et une partie des jeunes, cette période d'école en prison peut servir à « *raccrocher les wagons* » (pour reprendre l'expression d'une éducatrice), ce n'est pas pour autant qu'elle est menée à terme (Djamel sortira de prison quelques semaines avant de passer son CAP et sera réincarcéré un mois après sa sortie). Cette scolarisation contrainte, de quelques jours à quelques années, n'est pas forcément l'occasion pour ces jeunes

de « *raccrocher* » avec leur génération. Car en prison, l'école revêt une importance différente : elle offre l'occasion de sortir de sa cellule, d'être en groupe et de voir d'autres jeunes, d'avoir des contacts avec des adultes qui n'ont pas de mandat judiciaire (les enseignants), autrement dit de s'occuper, « *faire passer le temps* ».

Les recherches en sociologie de la jeunesse montrent que la spécificité de l'adolescence est la moindre importance de la famille au profit des pairs et l'affaiblissement progressif du contrôle parental des fréquentations (Galland, 2011 ; Metton, 2009). Partant de ce constat, cette contribution a pour objectif de repartir des pratiques et des questionnements du quotidien<sup>(5)</sup> en reprenant les modalités que sont l'apparence vestimentaire et corporelle, le groupe de pairs et les normes véhiculées par eux ou encore la vie affective et sexuelle à l'adolescence (Van de Velde, 2015) en les questionnant pour les jeunes en situation d'incarcération.

## Genre et usages du corps chez les jeunes détenus

Une autre dimension de l'expérience de ces jeunes, en mesure de comparer leur expérience avec celle des autres jeunes, réside dans leur rapport à l'apparence et au style vestimentaire. À l'adolescence, le corps a ceci d'essentiel qu'il est au fondement de l'inscription dans le monde social et en particulier dans le groupe de pairs. À l'adolescence, le corps est au cœur de toutes les attentions (Mardon et Guyard, 2010 ; Solini, 2012 ; Pasquier, 2005). La question des vêtements, du « style » et de l'apparence corporelle est centrale chez les adolescents rencontrés. Les codes vestimentaires en prison restent au cœur des regards et des préoccupations de ces jeunes (Le Caisne, 2008), au même titre que ceux qui vivent au dehors. De plus, cet espace clos soumet continuellement cette population au regard d'autrui, d'autant plus en établissements pénitentiaires pour mineurs à cause de la configuration des lieux. Dès l'arrivée en détention, les jeunes sont soumis à une dépossession d'une grande partie de leurs biens, lesquels sont autant de marqueurs du positionnement social et du style de vie (Solini, 2012) : bijoux, piercings, parfois lacets, vêtements en cuir ou de grande taille, tabac ou téléphone portable sont interdits en détention. Autrement dit, cette phase d'entrée dans la prison va de pair avec l'objectif de « *dépouillement* » ou de « *dépersonnalisation* » rendant plus difficile aux détenus

(5) Pour une analyse sur le rapport à l'avenir et à l'insertion professionnelle des jeunes incarcérés, voir : Amsellem-Mainguy Y, Coquard B, Vuattoux A, 2017, Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement, *Rapport d'études*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, n° 06.

– ici les jeunes – de montrer qui ils sont. C’est avec les moyens du bord et malgré la limitation du nombre et du type de vêtements que les filles et les garçons travaillent leurs corps dans la prison et vont renforcer ou, au contraire, chercher à effacer (en le rendant neutre, comme cela a été surtout observé chez les filles incarcérées en maison d’arrêt de femmes) leur corps « genré » : la musculation, l’épilation, la manière de porter les vêtements disponibles peuvent, par exemple, être utilisés pour marquer son genre, masculin ou féminin, pour « provoquer » en sexualisant le corps, ou pour ne pas se faire remarquer en effaçant les marques associées au corps genré et sexué (par exemple pour les garçons ne correspondant pas à certains standards corporels masculins, car trop jeunes, pas assez musclés, etc.). Comme pour les majeurs, en prison, les adolescents n’ont pas le droit de porter des vêtements transparents, « trop » courts (la longueur comme la transparence étant à la discrétion des surveillants qui fouillent le linge apporté par les familles), sont également interdits certaines iconographies ou logos (par exemple ceux illustrant des feuilles de cannabis ou des armes à feu), les sweat-shirts ou vestes à capuche ou encore les hauts bleu foncé (susceptibles de se confondre avec un uniforme).

Dès lors, une fois largement dépossédés d’attributs leur permettant de rendre visible leur statut dans le groupe, le corps devient central. Tous les regards se portent en effet sur le corps : les manières de s’habiller, de marcher, de se tenir, de s’apprêter sont scrutées par l’ensemble des jeunes, mais également l’ensemble des professionnels (en particulier surveillants et éducateurs PJJ). Pour ceux qui ne disposent ni d’argent (« *les indigents* » comme ils sont appelés en prison) ni de reconnaissance (par absence de réseau), le corps lui-même et les prouesses physiques visibles par le plus grand nombre permettent potentiellement de trouver une place en détention. L’hexis corporelle<sup>(6)</sup> (Bourdieu, 1980 a) des jeunes détenus participe de l’affirmation d’une appartenance de genre, de classe et de génération. Elle rappelle que, dans les milieux populaires, le capital corps peut se révéler rentable sur le marché du travail, notamment dans les emplois ouvriers et dans les métiers de service (Schwartz, 1990). Ainsi, pour les garçons et les filles rencontrés, le corps revêt une importance considérable tant il constitue un étendard de l’identité sexuée, et devient un instrument de communication. Comme on peut le voir dans l’extrait d’entretien avec Shana, seize ans et demi, fille d’une mère au foyer (après s’être occupée de personnes handicapées) et d’un père qu’elle ne

connaît pas, à propos de l’ambiance durant les cours. Elle est incarcérée dans une prison où, le matin, les filles et les garçons ont des cours en commun. Chaque jour, dès qu’ils le peuvent, les garçons ne lui posent quasiment que des questions sur sa sexualité, cherchant à « frayer », à tester l’opportunité d’une aventure à l’extérieur une fois libérés, à tester la réputation de la fille qui fait partie de leur groupe : « *Quand je suis en cours, je suis qu’avec des garçons. Je suis avec six garçons. Il y a Tom, Max, Brahim, Rayan... cinq garçons. Et Booba. C’est un Black. Je suis avec cinq garçons par exemple. Je suis toujours la seule fille, donc déjà c’est chiant d’être entouré de cinq garçons, donc forcément ils nous font chier, ils parlent toujours de sexe parce que je suis la seule fille. Des fois ils disent “ouais, t’es bonne”. Dès qu’ils voient tes fesses, ils disent “ça va ton cul, il est bien”. Après, ils disent : “on va se capter dehors, t’inquiète on va aller à l’hôtel”, ils sont complètement fous. Là encore, il y a pas longtemps, un garçon m’a regardé, il m’a dit “bon, Shana, moi je te parle sérieux. On m’a dit qu’il faut parler comme ça aux filles, il faut parler cash. Quand on se voit dehors on fait l’amour, il y a moyen de faire l’amour, ou pas ?”. Je le regarde, je dis : “non, je crois pas”* » (Shana, seize ans et demi, incarcérée depuis sept mois, première incarcération).

La question des usages du corps apparaît comme centrale, surtout pour les filles. En effet, l’enjeu autour de la maîtrise du corps est d’abord de se faire reconnaître comme une fille et non pas comme un « garçon manqué » dans la prison (Rubi, 2010 ; Solini, 2012) avec des stratégies de mise en scène du corps comme l’explique Shana où l’enjeu est de réussir à se féminiser sans prendre le risque d’être considérée comme une « pute » par les garçons et les professionnels, et en dépit des contraintes carcérales. D’autres filles cherchent à mettre à distance un certain nombre d’indicateurs de féminité visible (coupe de cheveux, vêtements et marques, comportement...) comme pour se fondre dans la masse de la population carcérale et « ne pas avoir de problème », « ne pas se faire remarquer ». Comme l’explique Sabrina, 17 ans, il s’agit avant tout pour elle de « rester tranquille, de ne pas attirer l’attention ni des filles ni des surveillantes, comme ça c’est plus simple ». Bien que le tout paraisse simple, cela fait, en réalité, l’objet d’un travail de préparation et de contrôle de soi importants. La représentation collective qui pèse sur ces adolescentes est forte et leur rappelle à tous les instants que la place des femmes et des filles n’est

(6) Au sens des mécanismes par lesquels l’identité sociale est inscrite dans le corps, dans le langage et dans les manières d’être.

pas en prison. Une des préoccupations principales des mineures incarcérées réside dans la manière dont va être perçu leur corps, sous contrôle permanent des jeunes entre eux, mais aussi des professionnels. De plus, le corps en prison se prête à la mise en scène ostentatoire d'artifices sexuellement connotés. Comment s'habiller selon les temps de la journée (classe, promenade, sport) ? Comment se coiffer ? Comment marcher dans une cour de promenade ou traverser la cour de la prison à la vue de tous dans les établissements pénitentiaires pour mineurs ? Comment s'asseoir et se tenir pendant les heures de classe ? Autant de questions que ces jeunes filles se posent et qui montrent combien les corps sont scrutés par tous, dans un contexte plus général où l'on cherche à lire sur le corps d'un individu son identité. Malgré les restrictions vestimentaires qui pèsent sur les jeunes incarcérés, l'importance accordée au « style » est une illustration du poids des normes de l'apparence à cet âge de la vie. Même si les jeunes ont une latitude sur le choix de « style » auquel s'affilier, ils s'efforcent tout d'abord de se distinguer des « indigents » qui n'ont aucun soutien familial et ne bénéficient que du linge donné par l'administration pénitentiaire et parfois par des détenus sortants. Par ailleurs, ils peuvent afficher, par les vêtements, leurs goûts musicaux (la dominante des cultures urbaines est présente, au même titre que dans le reste de la population du même âge) et, dans une certaine mesure, les valeurs des un-e-s et des autres (leur intérêt pour les vêtements de marque). Comme l'explique Dominique Pasquier (2005), cette question de style n'a de sens que par ce qu'elle sert à l'affirmation d'appartenance à un groupe et de distinction à l'égard des autres groupes (Bourdieu, 1979). Dans ce contexte, la période d'incarcération participe à l'affirmation – y compris orale – des appartenances sociales à travers le style. Dans de nombreux entretiens les jeunes disent « ne pas être [habillé] comme ça dehors », avoir l'habitude de « porter des marques, genre même des marques de luxe comme Gucci ! ». Et bien que les vêtements de luxe soient prohibés en détention, les vêtements de marque ne sont pas tous interdits loin de là (lors des journées d'observation de terrain, un nombre important de jeunes étaient en survêtement d'équipe de football ou encore de marques). Les récits des jeunes mettent en évidence combien ces vêtements contribuent à faire et défaire les réputations au sein de la prison, et participent à la hiérarchisation entre détenus. Comme au collège ou au lycée, en prison, celui ou celle qui est le

mieux habillé (au sens marques et vêtements à la mode) est perçu comme celui ayant le plus de pouvoir financier et donc le plus « fréquentable » ou que l'on aspire à fréquenter.

### Entre-soi carcéral et réseau hors prison : le groupe de pairs en question

Lorsqu'ils arrivent seuls en prison, bien souvent après plusieurs heures de garde à vue et un passage éprouvant devant le juge, tous les nouveaux arrivants doivent se plier aux questions incessantes des détenus des cellules avoisinantes (rappelons que dans les cinq prisons étudiées, conformément à la législation, les jeunes sont encellulés individuellement). Cette étape d'interrogatoire a pour fonction à la fois de connaître les raisons qui ont amené le jeune en prison (ce qui sert dans la construction de la hiérarchisation des détenus entre eux), mais également de les situer dans un réseau d'interconnaissances souvent commun à une partie des détenus d'un même établissement. Ainsi, les nouveaux détenus, filles et garçons, sont sous pression du groupe qui leur pose les mêmes questions nuit et jour jusqu'à ce qu'ils répondent : pourquoi sont-ils incarcérés ? Combien de temps ? D'où viennent-ils ? De quel quartier ? Est-ce qu'ils ont des enfants ? Est-ce qu'ils ont un copain, une copine ? Posées à travers les barreaux des fenêtres des cellules, ces questions formulées comme un interrogatoire durent jusqu'à ce que la version avancée soit stabilisée et, autant que possible, confirmée par d'autres jeunes déjà incarcéré-e-s<sup>(7)</sup>. Il s'agissait ainsi, pour les un-e-s et les autres, de « se présenter, se situer dans le groupe, d'identifier l'autre, c'est-à-dire de lui assigner une place ; en plus de celle que lui attribue son territoire d'appartenance » (Le Caisne, 2008, p. 99).

En effet, dans cette période de la vie, les relations entre pairs sont un élément central de l'appartenance générationnelle. À cela s'ajoute le prestige d'une forte sociabilité qui met en scène le capital relationnel des individus et donne à ces derniers un statut particulier au sein du groupe en assurant une forte popularité, non sans conséquence sur la vie amoureuse (Juhem, 1995) et sur les réputations (Clair, 2008). L'affichage des relations dans la vie quotidienne comme sur les réseaux sociaux et leur validation par le groupe de pairs sont une condition d'authentification du capital relationnel. Avoir beaucoup d'amis, quel que soit leur sexe, est une source de prestige considérable. En prison, cette question se pose avec une

(7) En cas de doute sur la véracité des propos, il arrive que la confirmation de la version avancée par le jeune détenu arrivant soit également testée par les autres jeunes auprès des surveillants ou des éducateurs.

grande importance aux jeunes qui sont enfermés pour un temps donné, entraînant des contacts plus difficiles avec leurs connaissances à l'extérieur. S'il paraît invisable pour eux de créer de nouveaux liens d'amitié ou de confiance en prison, partant du principe que « *tout ce que tu dis peut être retourné contre toi* », on observe pourtant que certains liens s'établissent entre jeunes, souvent entre « *voisins de cellules* » : l'encellulement individuel (qui est la règle pour les mineurs) est en effet pesant, en particulier le soir et la nuit (les jeunes sont dans leurs cellules, sans contact physique avec quelqu'un d'autre à partir de dix-huit heures et jusqu'à huit heures du matin dans la plupart des lieux visités, la télévision est coupée aux alentours de minuit tous les soirs) et nombreux sont ceux qui déclarent parler, raconter une partie de leur vie aux autres « gars », qu'ils n'appellent pas des « amis ». Le même phénomène s'observe chez les filles. Contrairement au dehors, dans ces groupes, un défaut de solidarité et d'unité est observé : la suspicion pèse sur l'ambiance générale, surtout sur les relations interpersonnelles. C'est ce qu'explique bien Moussa, 15 ans, fils d'une mère au foyer et d'un beau-père agent de sécurité (son père biologique vit à l'étranger, il ne le connaît pas) qui a déjà expérimenté les centres éducatifs fermés et renforcés et se retrouve pour la première fois incarcéré. Pour lui, en prison, l'amitié n'existe pas.

- Et là, t'as des potes quand même ici ?
- Pas des potes, parce qu'il y a pas de potes, c'est des connaissances.
- Ah, d'accord, tu te fais pas vraiment des potes en prison quoi ?
- Non non non, des connaissances. Parce que c'est pas des gens que t'es en prison avec qui dehors tu vas re-trainer. Tu vois ce que je veux dire ?
- Ouais.
- Parce que dehors t'as tes potes, tu ne vas pas traîner avec eux.
- Et si tu les croises dans la rue, tu les check [salues] quand même ?
- Ouais. Mais après, tu peux faire des business avec eux, ça sera pas tes potes parce que si ils peuvent te niquer, il va te niquer. Comme moi aussi si je peux les niquer, je vais les niquer, c'est pareil.
- Ah oui, c'est juste des connaissances quoi.
- Ouais, voilà.

(Moussa, 15 ans,

incarcéré depuis trois mois, première incarcération).

Par ailleurs, même s'ils sont mis à l'écart *a priori* de leur groupe de pairs (c'est une des raisons évoquées d'ailleurs

par les éducateurs ou les surveillants pour justifier de la valeur « positive » de la détention dans le parcours de ces jeunes), l'ampleur des réseaux d'interconnaissance entre les jeunes détenus (Solini, 2012 ; Chantraîne *et al.*, 2011 ; Le Caisne, 2008) met en évidence qu'ils connaissent bien souvent un ou plusieurs autres jeunes dans l'établissement (directement ou indirectement – à travers des fréquentations communes), voire des professionnels (notamment des surveillants). Pourtant, la question de l'existence d'un groupe de « pairs » peut se poser en prison, bien que contrairement à dehors, il soit à la fois « choisi » et subi. « Choisi » dans le sens où le choix des proches a été opéré en amont, tant on sait la présence en détention de réseaux relationnels précarcéraux (venir du même territoire, de la même cité d'habitat social, du même quartier, avoir les mêmes fréquentations ou lieux de sortie...) qui montrent une continuité des réseaux relationnels dans et hors de la prison (Bony, 2015).

Mais la proximité d'âge des jeunes mineurs détenus qui en feraient des « pairs » par effet de proximité de classe sociale, de rapport aux institutions ou encore de parcours scolaire et de sexe peut être subie : les jeunes sont contraints de se fréquenter tous les jours, au cours d'activités dédiées. Les groupes, les voisins de cellule, sont composés par les surveillants et les éducateurs à partir des instructions judiciaires et des comportements des jeunes. Chaque groupe, aussi proche qu'il puisse paraître objectivement, est en réalité une somme d'individus qui sont réunis sans s'être vraiment choisis. Afin de se situer les uns par rapport aux autres, la télévision (et le choix des programmes), les films de référence, ou encore la musique, sont autant de supports pour l'affirmation des identités. Au quotidien, la télévision et la musique participent à renforcer les références communes, même si l'on sait qu'« *aimer ou ne pas aimer une série et dire qu'on l'aime ou ne l'aime pas sont deux choses bien différentes* » (Pasquier, 2005, p. 55), tout dépend du groupe dans lequel on cherche à s'insérer, du groupe dont on cherche à se distinguer. Le partage des normes culturelles à un moment donné est particulièrement important dans cette période de la vie pour juger de la proximité et participer à créer de l'entre-soi. En prison comme ailleurs, « *tout le monde regarde les Anges* » et les émissions de télé-réalité. C'est ainsi qu'Adrien, 17 ans, fils d'un père peintre en bâtiment et d'une mère au foyer, incarcéré depuis un an, commence chacune de ses longues soirées télé en regardant « Les Ch'tis », ritualisant la fin de journée à partir de laquelle il n'aura plus aucun contact direct jusqu'au lendemain matin.



- À 18 h 30 du coup tu fais quoi ? Télé ?
- *Moi j'aime bien c'est regarder les Ch'tis.*
- Ah tu regardes ces conneries-là ?!
- *Ouais.*
- C'est toujours la même chose. Sérieux, t'aimes bien ?
- *Moi je kiffe.*
- Les meufs qu'il y a là-dedans, tu les trouves belles toi ?
- *Ouais.*

(Adrien, 17 ans, incarcéré depuis un an, première incarcération).

En prison comme au lycée, les groupes dictent les codes : il y a des musiques qu'il faut écouter (du rap essentiellement), des sports qu'il faut pratiquer (de la musculation et du foot), des émissions de télévision qu'il faut regarder [*Les Anges de la télé-réalité* ou *Touche pas à mon poste*<sup>(8)</sup>]. Ceux qui ne s'y conforment pas sont bien souvent marginalisés par l'ensemble du groupe d'adolescents. Il s'agit moins d'apprécier personnellement ces pratiques que d'y adhérer pour être et faire comme les autres. Bien plus fortement que dans le milieu scolaire, en prison, l'objectif est de ne surtout pas paraître bizarre, au risque d'être stigmatisé, harcelé, frappé ou encore mis à l'écart et suspecté d'être un pointeur<sup>(9)</sup> ou encore un schlag<sup>(10)</sup>. Dès lors le conformisme est de mise en prison, en particulier dans la performativité genrée qui s'observe à la fois dans les styles vestimentaires, les goûts musicaux, le comportement avec les professionnels hommes ou femmes, l'expression au quotidien de stéréotypes de genre.

Un autre élément pour comprendre l'importance du groupe de pairs est celui de la détention d'informations sur l'extérieur avant les autres détenus. Cela participe à montrer l'étendue de son réseau et sa capacité à obtenir ces précieuses données malgré les murs et les interdits, c'est aussi montrer sa capacité à maintenir des liens au-delà des barbelés. De fait, nombre de jeunes ont souligné que tout événement important et impliquant des proches ou des personnes connues à l'extérieur se sait en prison dans un temps record. Dans l'autre sens, « *en prison, tout se sait* » et les récits traversent les murs jusqu'aux quartiers d'origine, jusqu'aux groupes de pairs (Bony, 2015). Cela passe par les relations avec les nouveaux du « quartier » arrivants, ceux qui sortent (libérés ou placés en CEF) ou

encore par la possession illégale d'un téléphone portable. Au même titre que pour les autres jeunes de leur génération, le portable revêt une importance considérable et est source de tensions à la fois entre jeunes et entre jeunes et adultes (surveillants et éducateurs). Le téléphone joue un rôle central dans le maintien des liens avec les réseaux relationnels et, plus largement, avec la vie sociale extérieure ; autrement dit, il permet de maintenir des liens approfondis avec l'entourage (Bony, 2015). Car même si les jeunes disposent d'un droit d'accès à la cabine téléphonique située dans les couloirs des unités de détention (sous réserve d'avoir été autorisés à entrer en contact avec ladite personne par le/la juge), les conversations font l'objet d'un enregistrement et/ou peuvent être écoutées. À l'inverse, les conversations au téléphone portable ne sont ni limitées dans le temps ni très coûteuses (car payées par l'extérieur), et ne peuvent être écoutées par l'administration pénitentiaire. Outre ces éléments factuels, les conversations peuvent surtout être davantage intimes et le respect de la vie privée un peu plus garanti, dans la mesure où les jeunes appellent depuis leur cellule. En dépit de l'interdiction du téléphone portable en prison, son usage est relativement banal parmi les jeunes rencontrés. Il constitue une des principales raisons pour lesquelles nombre des enquêtés ont été au « mitard » (en isolement). Ce maintien des liens est essentiel pour lutter contre « *la machine à broyer la vie* » qu'est la prison, pour reprendre les mots de Ryan, 16 ans, et éviter qu'elle ne broie également leur vie affective et/ou sexuelle.

### Une vie affective et sexuelle empêchée ?

Malgré l'allongement de scolarité ou l'accumulation des différentes sources d'informations, notamment numériques, les comportements sexuels des jeunes n'ont pas été bouleversés (Bajos et Bozon, 2008 ; HBSC, 2017). La période adolescente reste celle des découvertes et de l'initiation sexuelle, tandis que l'âge étend les possibilités d'expériences sexuelles (Maillochon, 2001). Olivier Galland soulignait que les relations entre adolescents comportent toujours une composante liée à la sexualité et aux premières expériences amoureuses (2010). On observe une « normalisation » de l'âge au premier rapport sexuel de sorte qu'il « faut » avoir vécu sa « première fois » avant sa majorité (18 ans). À travers l'âge s'exerce, en effet, une contrainte normative forte sur l'ensemble des

(8) Ces deux émissions au format très différent (une émission de télé-réalité, pour l'une, et un talkshow pour l'autre), sont diffusées en fin d'après-midi. Elles comptent parmi les émissions réalisant les meilleures audiences en France, au moment de l'enquête.

(9) « Pointeur », dans le langage carcéral, qualifie des personnes qui sont détenues pour des raisons de mœurs (avant tout, des viols).

(10) « Schlag », dans le langage des jeunes rencontrés, qualifie les détenus qui prennent des médicaments – essentiellement des antidépresseurs, des anxiolytiques ; ils sont associés à l'image de « drogués », « cachetonnés », et stigmatisés dans les groupes de jeunes.

jeunes (filles et garçons), et c'est en ce sens, avant tout, que la vie affective et sexuelle est centrale, y compris pour celles et ceux qui sont incarcérés.

Même s'ils ne sont pas tous en couple au moment des entretiens, tous les jeunes rencontrés aspirent à construire une vie conjugale plus tard. Ceux qui ont la « chance » d'avoir un-e partenaire à l'extérieur peuvent supporter plus facilement le temps carcéral, se sachant attendus. Comme à l'extérieur, le téléphone sert en prison à maintenir des liens, tout comme le courrier (dans une moindre mesure). Cela passe également par les visites de la famille et/ou du partenaire au parloir. La question des parloirs montre combien la prison a une valeur de punition par la privation de contacts sexuels pour les mineurs. La séparation des jeunes détenu-e-s d'avec leurs proches et leurs partenaires amoureux-e-s-sexuel-le-s pèse dans la peine infligée. Car même si l'objectif de l'institution est d'accompagner le processus de sortie de la détention, il n'empêche que la condition carcérale a pour effet immédiat de limiter les contacts des personnes incarcérées avec leur famille et leur entourage (amis et petit-e-s ami-e-s). Certes, les textes législatifs encadrant les parloirs stipulent que le « visiteur » doit être muni d'un « permis de visite » qui, dans le cas de détenus mineurs, doit être demandé aux services de la protection judiciaire de la jeunesse de l'établissement pénitentiaire. Hors du cadre familial élargi, « les visites d'autres personnes, autorisées à cet effet, [peuvent être possibles] lorsqu'elles contribuent à son insertion sociale ou professionnelle »<sup>(11)</sup>. Les personnes mineures doivent avoir l'autorisation de leurs parents ou du titulaire de l'autorité parentale et être accompagnées d'une personne majeure, elle-même titulaire d'un permis de visite. Le mineur âgé de plus de 16 ans peut venir sans accompagnateur si les titulaires de l'autorité parentale ont donné leur accord écrit et si la visite concerne un parent détenu. Ces modalités administratives sont contraignantes (car nécessitant l'autorisation des parents) et lentes (le rapport au temps est important à souligner tant ces adolescents s'expriment dans l'immédiateté et « trouvent le temps long » en prison). Mais elles sont avant tout peu comprises par les jeunes concernés, comme on peut le voir à travers les propos de Hicham, 16 ans, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'éventualité d'une visite de sa petite amie au parloir. Il pointe à la fois les rouages administratifs nécessitant l'autorisation parentale lorsqu'ils ont une petite copine

mineure, mais avant tout et, surtout, le temps que prennent les démarches. Ce rapport au temps est à souligner tant les journées sont longues pour les jeunes en prison et dans la mesure où la période d'incarcération est, pour la plupart d'entre eux, d'une durée de quelques semaines à quelques mois, certains peines allant jusqu'à près de dix ans, pour une minorité de mineurs.

Par ailleurs, en tant que mineurs, les jeunes sont détenus dans des cellules individuelles et sont quasiment toujours sous surveillance, ce qui rend bien plus difficile les rapprochements physiques entre détenus (qu'ils soient volontaires ou subis) contrairement aux prisons pour majeurs. Cependant, au-delà de la question de la privation de contacts avec des partenaires amoureux ou sexuels extérieurs, la sexualité des jeunes se joue également à l'intérieur des murs (la sexualité ne se réduit pas aux relations sexuelles). Chez les garçons, la masturbation fait pleinement partie de la sexualité – tout comme de celles des jeunes du même âge. Elle peut être récréative, voire prendre la forme d'un jeu collectif (où les garçons crient des noms d'animaux quand ils éjaculent), ou s'effectuer dans l'intimité (relative) de la cellule. Si la plupart disent se masturber, des distinctions entre détenus opèrent ici aussi, et une distinction basée sur l'âge et la morale. Pour les plus âgés et pour ceux qui se disent avoir une conduite ascétique (« ça ne m'intéresse pas »), il s'agit avant tout de montrer qu'ils ne sont plus des « petits » et savent maîtriser l'effet « incarcération » sur l'ensemble de leur vie, y compris leur vie sexuelle. Ces jeunes sont alors dans l'autocontrôle affiché de leur corps et de leurs pratiques, afin de se distinguer du groupe. Chez les filles, la question de la masturbation est complexe à la fois à aborder et à faire parler. Tout porte à croire que la grande majorité des filles rencontrées ne se masturbent pas, à l'image des autres filles de leur âge vivant au dehors (Bajos et Bozon, 2008).

Dans ce contexte, où la sexualité relationnelle est empêchée, la punition sur la sexualité en prison s'exerce aussi sur les représentations dans les médias de la sexualité : les mineurs – en raison de leur âge et conformément à la législation – n'ont pas le droit de disposer de magazines pornographiques (contrairement aux majeurs incarcérés), ils contournent ainsi l'interdit en « cantinant »<sup>(12)</sup> les magazines dits « people » tels que *Closer* dont les pages sont « pleines de filles en maillot de bain, ou même sans le

(11) Voir l'article 35 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, articles R. 57-8-8 à R. 57-8-15, D. 402 à D. 411 du Code de procédure pénale : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/visiter-un-proche-en-prison-23448.html>.

(12) « Cantiner » signifie, dans le vocabulaire carcéral, le fait de pouvoir acheter des produits en détention. L'argent pour les payer (s'il y en a) est prélevé sur le pécule (le prix des denrées est considéré comme considérablement élevé par les jeunes rencontrés, quel que soit leur lieu d'incarcération).

*haut ! », « de filles trop bonnes avec des gros boules [fesses] et des strings ».* La punition s'exerce tout autant sur les films pornographiques diffusés sur Canal+, puisque les téléviseurs sont éteints pour les mineurs dans la quasi-totalité des prisons au moment où le film vient à peine de commencer. Ces interdits constituent des formes d'infantilisation (les majeurs disposent eux d'un droit à la télévision toute la nuit et peuvent voir tous les types de films y compris érotiques) mais, surtout, confortent des rapports de domination d'âge en direction de jeunes qui, pourtant, pour une partie importante d'entre eux, ne vivent plus à l'extérieur selon ce type de règles : certains travaillent et gagnent leur argent, ne vont plus à l'école, disposent d'un smartphone et peuvent regarder s'ils le souhaitent des photos et des films de tous types y compris pornographiques. À travers les questions qu'ils soulèvent dans les entretiens ou les séquences de restitution à propos du droit à la sexualité pour les mineurs incarcérés, ils s'interrogent à juste titre sur la place du discours sur leur sexualité et des séances d'information et de prévention qui se déroulent en prison, tandis que la sexualité leur est interdite, soulignant les discours contradictoires des institutions.

Face à des garçons qui provoquent en disant qu'il est normal qu'en sortant de prison ils « explosent », aillent « baiser partout », aillent « aux putes », en raison des trop fortes contraintes qui s'exercent sur les corps et la sexualité dans l'univers carcéral, les professionnels (surveillants, éducateurs) sont nombreux à s'interroger sur les conséquences de la privation de sexualité à la sortie, avant tout en termes de violences sexuelles potentielles et de besoins ou de pulsions à assouvir par les garçons maintenus à l'écart un certain temps (si l'on suit les propos des professionnels, la question n'est pas posée en ces termes pour les filles).

Le paradoxe d'une prétendue « prison éducative » (Grille, 2005), prise entre des logiques punitives et des logiques d'humanisation en vue d'une sortie à venir, est observé parmi les professionnels, concernant le droit à la sexualité des jeunes. Il s'agit de savoir si la prison peut éduquer les jeunes à la sexualité (comme cela se fait en milieu scolaire classique), dans un contexte de restriction de l'intimité et de la sexualité. À ce propos, la question de la sexualité et du droit à la sexualité en prison n'est évoquée par les professionnel-le-s que pour les garçons. Cela renvoie aux représentations communes de la sexualité masculine, supposant des besoins sexuels « naturels » et impossibles

à contenir chez les hommes, contrairement à des femmes acceptant plus aisément la privation (Bajos et Bozon, 2008). Du côté des jeunes, le débat est également présent. Par exemple, parmi les filles et les garçons, en couples « installés » et reconnus par l'extérieur, une part importante d'entre eux exprime leur désir, si ce n'est de rapports sexuels, au moins d'étreintes charnelles lors des parloirs plus « intimes ». L'une des filles et certains garçons parleront d'ailleurs de l'interdiction des unités de vie familiale (UVF) – que ces jeunes appellent « parloirs sexuels » – comme d'une discrimination uniquement basée sur l'âge, puisque les mineurs n'ont pas le droit d'accéder à ces unités, même s'ils sont mariés, parents, installés dans leur vie conjugale (critères qui conditionnent les UVF pour les majeurs).

## Conclusion

En France, la rigidité du lien entre diplôme et emploi fait du parcours scolaire un enjeu de long terme, déterminant le processus d'entrée dans la vie adulte (Meron et Mini, 1995 ; Van de Velde, 2008). De fait, si on peut présumer que les difficultés rencontrées au cours de la scolarité auront des effets durables sur les âges et les modalités de franchissement des autres étapes d'entrée dans la vie adulte<sup>(13)</sup>, elles ne sont cependant pas construites comme telles par les adolescents rencontrés. Interrogés sur la manière dont ils se voyaient « plus tard », beaucoup aspirent à une conformité sociale forte, que ce soit par rapport à leur milieu social et culturel, leur genre, que simplement par rapport à leur génération. Le départ du domicile parental est espéré, envisagé, même si pour certains il est déjà partiellement réalisé (un jeune habite, par exemple, chez sa sœur, un autre se fait héberger par des amis, etc.). Celles et ceux qui s'éloignent du domicile parental y restent toujours attachés, en retournant chez leurs parents aléatoirement pour dormir, manger, changer leurs vêtements, ou encore « dire bonjour » et « parce que ça fait du bien aussi ».

Bien qu'ils adhèrent à la construction normative des parcours de vie qui voudraient que les étapes soient organisées et scandées de manière identique et rationnelle pour tous les individus lors de l'entrée dans l'âge adulte (Galland, 2011), les parcours de ces adolescents mettent à mal une idée d'étapes successives et chronologiquement organisées marquant le passage entre l'enfance et l'âge adulte, autrement dit ils remettent encore plus en question la périodisation des trajectoires biographiques (Mauger, 1995), et montrent, par leurs parcours diversifiés, des

(13) Voir les enquêtes Générations du Centre d'études et de recherche sur les qualifications <http://www.cereq.fr/articles/Enquete-Generation/Presentation-detaillee-de-Generation>.

séquences d'inégales durées. Le départ de chez les parents peut être antérieur à l'entrée dans l'emploi par exemple, l'indépendance économique peut être précoce, l'arrêt des études ne coïncide pas avec une entrée dans l'emploi, etc. (Sebille, 2009 ; Hamel et al., 2011). Les passages en prison les replacent souvent dans une situation qu'ils jugent infantilisante, comme on a pu le voir avec les critiques émises à l'encontre des restrictions de visite au parloir, de consommation du tabac, d'interdiction de télévision, etc.

Sans avoir prétendu recenser l'ensemble des moments significatifs des trajectoires biographiques, l'analyse à travers trois grands marqueurs de l'adolescence – largement repris en sociologie de la jeunesse que sont l'apparence et les codes vestimentaires, le groupe de pairs, et la vie affective

et sexuelle – met en évidence que l'âge biologique n'est pas pertinent pour saisir l'adolescence. Néanmoins, cette enquête montre que ces jeunes ont des intérêts collectifs de génération, intérêts partagés également par ceux qui sont détenus, même si ces derniers ne constituent pas un groupe doté d'intérêts communs. Lors de groupes de discussion dans des séquences de restitution des résultats, ils ont expliqué être « plus matures » que les jeunes de leur âge, qu'ils considèrent inexpérimentés dans la vie en général et dans leur vie sexuelle en particulier. Ainsi, le fait de ne pas se sentir appartenir au monde des « adolescents » peut être retourné positivement : ils se décrivent comme plus matures, et ainsi mieux préparés à la vie adulte, points sur lesquels ils insistent pour améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et qu'ils donnent à voir d'eux.

- Amsellem-Mainguy Y., Dumollard D., 2015, Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ : entre priorité et évitement, *Rapport d'étude*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, n° 5.
- Amsellem-Mainguy Y., Timoteo J., 2012, *Atlas des jeunes en France*, Paris, Autrement
- Bajos N., Bozon M., 2008, *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- Barrère A., 2011, *L'éducation buissonnière. Quand les adolescents se forment par eux-mêmes*, Paris, Armand Colin.
- Bessin M., Bidard C., Grossetti M., (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.
- Bony L., 2015, La prison, une « cité avec des barreaux » ? Continuum sociospatial par-delà les murs, *Annales de géographie*, n° 702-703, p. 275-299.
- Bourdieu P., 1980 a, La jeunesse n'est qu'un mot, in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, p. 143-154.
- Bourdieu P., 1980 b, Le racisme de l'intelligence, in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- Chamboredon J.-C., 1966, La société française et sa jeunesse, in Darras, *Le partage des bénéfiques*, Paris, Éditions de Minuit, p. 155-175.
- Chantraine G. (dir.), Cliquennois G., Franssen A., Salle G., Sallée N., Scheer D., 2011, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, rapport pour la Mission de recherche « Droit et Justice » et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, par le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.
- Clair I., 2008, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin.
- Coquard B., 2016, *Sauver l'honneur. Appartenances et respectabilités populaires en milieu rural*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Gilles Moreau et Stéphane Beaud, université de Poitiers.
- Douat E., 2011, *L'école buissonnière*, Paris, La Dispute.
- Dubet F., 1991, *Les lycéens*, Paris, Seuil.
- Fréchon I., Marquet L., 2016, Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?, *Documents de travail*, Institut national d'études démographiques, n° 227.
- Fréchon I., Robette N., 2013, Les trajectoires de prise en charge par l'ASE de jeunes ayant vécu un placement, *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 123-145.
- Galland O., 2011, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin (5<sup>e</sup> édition).
- Galland O., 2010, Une nouvelle classe d'âge ?, *Ethnologie française*, introduction au numéro spécial « Nouvelles adolescences », vol. 40, n° 1, p. 5-10.

- Galland O., 2008, Une nouvelle adolescence, *Revue française de sociologie*, vol. 49, p. 819-826.
- Goyette M., Fréchon I., 2013, Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socioculturel et politique, *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 165-182.
- Grille, N., 2005, La perspective des établissements spécialisés pour mineurs, le pari d'une prison éducative ?, *Actualité Juridique Pénale*, n° 2, p. 62-66.
- Hamel C., Moguérou L., Santelli E., 2011, L'entrée dans la vie adulte des filles et fils d'immigrés, *Politiques sociales et familiales*, n° 105, p. 47-58.
- Hoggart R., 1971, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit.
- HBSC (enquête Health Behaviour in School-aged Children), 2017, La santé des ados au collège, résultats de l'enquête HBSC 2014, revue *Agora débats/jeunesses*, Hors série.
- Juhem P., 1995, Les relations amoureuses des lycéens, *Sociétés contemporaines*, n° 21.
- Le Caisne L., 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Une ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil.
- Lemerrier E., Duhamel C., Duprez D., 2016, Les filles délinquantes, victimes et/ou coupables ?, *Questions pénales*, n° XXIX.3.
- Maillolchon F., 2001, L'âge des amours. Différence d'âge entre partenaires et construction du genre au moment de l'initiation sexuelle, *Europæa*, n° 1-2, p. 47-64.
- Mardon A., Guyard L. (dir), 2010, *Le corps à l'épreuve du genre : entre normes et pratiques*, Presses universitaires de Nancy.
- Metton C., 2009, *Les adolescents, leur téléphone et internet. Tu viens sur MSN ?*, Paris, L'Harmattan.
- Mauger G., 1995, Jeunesse. L'âge des classements. Essai d'une définition sociologique d'un âge de la vie, *Recherches et Prévisions*, n° 40, p. 19-36.
- Meron M., Mini C., 1995, Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans, *Économie et Statistique*, n° 283-284, p. 1-4.
- Palheta U., 2012, *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pasquier D., 2005, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Éditions Autrement.
- Pialoux M., 1979, Jeunesse sans avenir et travail intérimaire, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, p. 19-47. Site internet : [http://www.persee.fr/doc/ars\\_0335-5322\\_1979\\_num\\_26\\_1\\_2628](http://www.persee.fr/doc/ars_0335-5322_1979_num_26_1_2628) (consultation novembre 2017).
- Robin P., 2013, *L'évaluation de la maltraitance. Comment tenir compte de la perspective de l'enfant ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Robin P, Mackiewicz M., Goussault B, Delcroix S., et les chercheurs pairs, 2015, La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs, *Vie sociale*, n° 12, p. 71-88.
- Rubi S., 2010, Des adolescentes délinquantes, *Cahiers dynamiques*, n° 46.
- Sallée, N., 2016. *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses universitaires de France.
- Sebille P., 2009, Un passage vers l'âge adulte en mutation ?, in Régnier-Loilier A. (dir.) *Portraits de famille – L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Institut national d'études démographiques, collection Grandes enquêtes, p. 315-340.
- Solini L., 2012, *Faire sa peine à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur. Sociologie des expériences de détention*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Jean-Charles Basson et Gérard Neyrand, université Toulouse III.
- Singly F. (de), 2006, *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin.
- Teillet G., 2016, *L'intervention judiciaire auprès des mineurs*, *Revue de littérature*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, n° 6.
- Van de Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin.
- Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France.
- Vuattoux, A., 2014, Adolescents, adolescentes face à la justice pénale, *Genèses*, vol. 4, n° 97, p. 47-66.